

#### Déroulement de la soirée



- 1. Mot de bienvenue et tour de table
- 2. Mise en contexte
- 3. Qu'est-ce qu'un espace éphémère?
- 4. Présentation d'exemples
- 5. Présentation du Fonds pour les espaces éphémères au centre-ville
- 6. Discussion sur des projets potentiels
- 7. Fin de la soirée





#### Mise en contexte



- Enjeux de dévitalisation du centre-ville
  - Départ des fonctionnaires
  - Perte de vitalité
  - Espaces vacants et sous-utilisés
  - Îlots de chaleur
- Conception d'un plan de relance du cœur du centre-ville
- Élaboration d'un programme pour l'implantation d'aménagements transitoires, incluant la création du Fonds pour les espaces éphémères



## Les objectifs du Fonds pour les espaces éphémères



- Contribuer à la vitalité du centre-ville de Gatineau en y suscitant un plus grand achalandage;
- Contribuer au vivre-ensemble en favorisant l'implication citoyenne et le sentiment d'appartenance au centreville;
- Embellir l'espace public en y ajoutant du mobilier, de la couleur et de la végétation, contribuant ainsi à améliorer la qualité de vie au centre-ville;
- Valoriser l'usage et l'aménagement de l'espace public dans une démarche concertée avec la Ville de Gatineau et favoriser l'attractivité des lieux.





#### Qu'est-ce qu'un espace éphémère?

- C'est un aménagement extérieur, de nature modeste et temporaire
- Il se réalise sur un terrain privé ou public qui est vacant ou sous-utilisé
- Il est propice à la détente, aux échanges et aux rencontres
- C'est un espace convivial ouvert à tous et à toutes
- Il contribue à la vitalité et l'embellissement du milieu





#### Exemples d'espaces éphémères

Placottoir



#### Placottoir de la CDROL

Le « Spot » du 135 Eddy





Lézarde végétale





# Exemples d'espaces éphémères

Placette



Placette du bassin Louise

Placette hivernale

Placette Saint-Sauveur





#### Exemples d'espaces éphémères

Verdissement.





#### Forêt éphémère











- Périmètre
- Critères d'admissibilité
- Dépenses admissibles
- Dépenses non-admissibles
- Budget
- Responsabilités de l'organisme
- Dépôt d'une proposition



APPEL À PROJETS

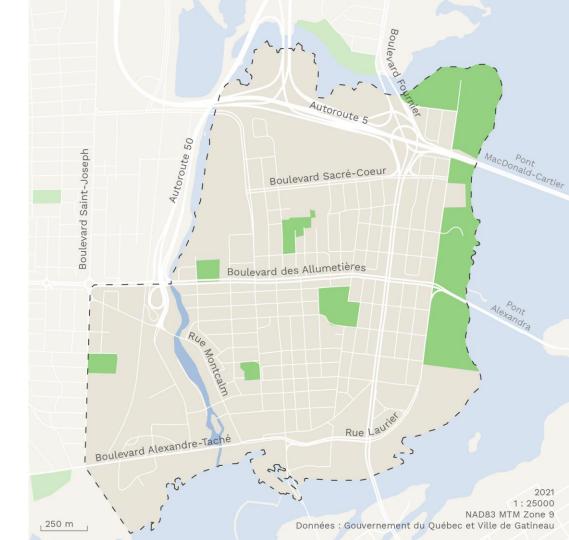
Espaces éphémères du centre-ville de Gatineau

RELANCE DU CENTRE-VILLE DE GATINEAU

WWW.GATINEAU.CA



Le périmètre



#### Les critères d'admissibilité des organismes demandeurs



- Posséder un des statuts juridiques suivants au moment du dépôt de la demande de soutien (numéro NEQ ou d'Industrie Canada) :
  - Organisme à but non lucratif (OBNL) légalement constitué, selon la Partie III de la Loi sur les compagnies (RLRQ, c. C-38), sans statut de bienfaisance;
  - Coopérative de solidarité à but non lucratif;
- Avoir son siège social à Gatineau;
- Être en règle avec la Ville au moment du dépôt de la demande.





## Les critères d'admissibilité des projets





- Démontrer qu'il répond aux objectifs;
- L'espace éphémère doit être public et être accessible à tous sans distinction;
- Être réalisé à l'intérieur des limites du cœur du centreville;
- Avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires à la réalisation du projet (lettre d'autorisation d'utilisation du terrain (si le terrain est privé), preuve d'assurances responsabilité civile).



#### Les dépenses admissibles



- Les honoraires des ressources externes liées à la planification et à la réalisation du projet d'aménagement ainsi qu'à son entretien;
- L'achat de matériel, de biens et de services nécessaires à la réalisation du projet, incluant et sans s'y restreindre :
  - Le frais de montage, de démontage et d'entreposage;
  - L'achat de végétaux et du matériel nécessaire à leur entretien;
  - L'achat de mobilier urbain;
  - Les coûts reliés à l'entretien régulier de la place (bris, matériel de remplacement, excluant les charges liées aux salaires)
- Frais reliés à des activités d'animation de l'espace éphémère (maximum 20% du budget total du projet);
- Les frais d'administration du projet (maximum de 15% du budget total du projet);



## Les dépenses non-admissibles



- Les dépenses liées à des projets qui ne sont pas réalisés sur le territoire gatinois;
- Les dépenses liées à l'acquisition de biens par l'organisme qui nécessitent une capitalisation;
- Les coûts associés à l'élaboration de la demande de financement;
- Les salaires des employés de l'organisme (réguliers et contractuels);
- Les produits promotionnels à l'image de l'organisme (chandails, casquettes, etc.);
- Les frais d'entretien d'un local ou d'un site régulièrement utilisé par l'organisme.



## Les dépenses non-admissibles (suite)



- Les frais de location d'équipement appartenant à l'organisme, de même que les dépenses d'immobilisation (exemple : ordinateur, imprimante, matériel de bureau, terrains, matériel industriel, agencements et installations techniques, matériel de transport, etc.).
- Les frais de location d'espaces privés visant l'aménagement de places éphémères;
- Les prix de présence, les chèques cadeaux, les aliments et boissons;
- Les frais d'administration des organismes financés dans le cadre d'un programme de contribution financière au fonctionnement de la Ville de Gatineau;
- Le déficit de remboursement d'emprunts ou de renflouement du fonds de roulement (déficit); La taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) admissibles à un remboursement ou à un crédit de taxes sur les intrants.



#### Le budget

- Montant maximal de 25 000\$ par projet;
- Le montant accordé ne peut équivaloir à plus de 80% du coût total du projet;
- La contribution de l'organisme (équivalent à 20% du coût total du projet) pourra être financière, en services ou en nature;
- Aucune limite de projets par organisme admissible.

REVENUS	Description	Valeur en espèces (\$)	en nature ou en espèces
Ville de Gatineau (maximum 80% du budge	st)		
Ville de Gatineau	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		En espèces
	sous-total	0 \$	
Partenaires du projet			
Précisez			Précisez
	,		Précisez
	,	<del></del>	Précisez
•	,	<del></del>	Précisez
-	sous-total	0.5	
Organisme			
Participation financière de l'organisme	,		Précisez
Contribution en ressources humaines	<del>                                     </del>	<del></del>	En services
Autres (précisez)	<del>                                     </del>	<del></del>	Précisez
Autres (precisez)	<del>                                     </del>	<del></del>	Piecisez
	sous-total	0.5	
	3043*10184	0.0	
	7.414	0.0	
	Total des revenus	0\$	
		Valeur en	En services
Distriction	Description		
Aménagement		espèces (\$)	ou en espèce
Amenagement Honoraires professionnels	1		Précisez
	<b></b>	——	
Matériel pour l'aménagement et mobilier	<b></b>		Précisez
Frais de montage et de démontage	<u> </u>	<u> </u>	Précisez
Frais d'entreposage	,	,	Précisez
Achat de végétaux	,		Précisez
Achat du matériel nécessaire à l'entretien des	,	,	Précisez
végétaux	1	l	l
Réparation des bris, matériel de	,		Précisez
remplacement	<u>.</u>		
Autres dépenses (précisez)	<u> </u>		Précisez
	sous-total	0 \$	
Animation (maximum 20% du budget tota	al)		
Honoraires professionnels			Précisez
Frais de location	,		Précisez
Frais de promotion	† · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	<del></del>	Précisez
Autres dépenses (précisez)	<u>'</u>	<del></del>	Précisez
Autres dependes (processes)	<del>                                     </del>	<del></del>	
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	sous-total	0.5	
Frais d'administration (maximum 15% du			
Frais d'administration (inaximum 1546 du Frais de gestion et d'administration	projecj		Précisez
Frais de gestion et d'administration	sous-total	0.5	
to the dimension			
Autres dépenses	1		Précisez
Précisez	<b></b>	—	Precisez Précisez
·	<b></b>		
,	<b></b>		Précisez
			Précisez
	<u> </u>		Précisez
	sous-total	0 \$	
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Total des dépenses	0 \$	
			-

#### Les responsabilités de l'organisme



- Élaborer un plan du site où sera aménagé l'espace éphémère;
- Gérer et entretenir l'espace éphémère, incluant la gestion des matières résiduelles, l'entretien des végétaux, l'entreposage, l'électricité, l'eau, les équipements sanitaires, etc.
- Assurer la sécurité des usagers de l'espace éphémère et le respect de la réglementation municipale en tout temps;
- Obtenir toutes les autorisations nécessaires pour l'occupation du domaine public ou privé;
- Contracter une assurance responsabilité civile de 3M\$ couvrant le projet et désignant la Ville comme coassurée. Dans le cas de l'aménagement d'une place éphémère sur un terrain privé, désigner le propriétaire du terrain comme assuré additionnel;
- Faire la reddition de compte financière de l'organisme selon la directive de la Ville en vigueur et conformément aux modalités prévues dans le protocole d'entente.



## Les documents pour le dépôt d'un projet



- Un formulaire de demande dûment rempli et signé;
- Les plans d'aménagement à l'échelle, incluant les informations suivantes :
  - La localisation (noms de rues et intersection la plus proche)
  - Les dimensions de l'espace éphémère;
  - Les matériaux composant l'installation;
  - La capacité d'occupation;
  - Les détails des éléments servant à délimiter l'espace éphémère;
  - Le mobilier et sa disposition sur l'espace éphémère;
  - Les infrastructures municipales (regards, puisards, puits d'accès, borne d'incendie, poteau de signalisation, lampadaire, arrêt d'autobus, etc.) sur le site proposé en périphérie de celui-ci.
- Le montage financier du projet;
- Les lettres d'appui des partenaires, et plus particulièrement des voisins de l'emplacement choisi pour l'aménagement de l'espace éphémère (résidents et/ou commerçants);
- Les autorisations écrites des gestionnaires ou des propriétaires du site pour toute la durée prévue du projet;
- Une résolution de son conseil d'administration désignant un signataire autorisé.



# Les étapes pour le dépôt d'un projet



- 1. Discussion avec la personne-ressource pour une pré-validation de l'admissibilité du projet;
- Préparation et dépôt de la demande (au plus tard 6 semaines avant le conseil municipal suivant);
- 3. Analyse par le comité d'évaluation;
- 4. Adoption par le conseil municipal;
- 5. Réalisation du projet;
- 6. Rédaction et remise du rapport final.





#### Discussion sur des projets potentiels

- Des idées de lieux?
- Des inspirations?
- Des idées de projets?
- Des idées de partenaires?



#### Soirée d'information

Fonds pour les espaces éphémères au centre-ville





#### Merci!

#### Personne-ressource

Véronique Martin coordonnatrice de projets 819-243-2345 poste 4759 espaces.ephemeres@gatineau.ca

